



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES MATÉRIELS AMINISTRATIFS, DES TRANSPORTS ET TRANSITS ADMINISTRATIFS (SMATTA)

VISA AU DÉPART OU VISA À LA FIN DÉPLACEMENT DE LISTE DE BAGAGE

→ Qu'est-ce qu'un visa au départ ?

Un visa au départ est un document mentionnant l'état de colisage des fonctionnaires et agents de l'État en déplacement définitif.

→ Qui sont concernés ?

Les fonctionnaires, les magistrats de l'État, les agents employés par l'État, et les organismes publics sont concernés par ce document.

→ Quelles en sont les conditions ?

Le visa au départ est attribué en cas de déplacement définitif.

→ Quelles est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en trente (30) jours.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir un visa au départ sont les suivantes :

- ✓ OR original de l'agent, ayant déjà obtenu un visa de départ ou d'arrivée
- ✓ Une photocopie de l'OR
- ✓ Photocopie de la Décision d'affectation ou de mise à la retraite
- ✓ Trois (03) exemplaires de la liste de bagages, mentionnant le nom, prénom(s), IM, affectation/admission à la retraite, n° décision, « accompagné ou non », datée et signée par l'intéressé.

Chef du Service des Matériels Administratifs, des Transports et Transits Administratifs (SMATTA)



Immeuble du Ministère de l'Économie et des Finances
Antaninarenina - Porte 276



smatta.dpe@dgfag.mg



032 11 066 46